Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260709-2026_07_15D-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 9 juillet à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 juin 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 19

Procurations : 5

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD - François HERVIEUX – Yann BEAUSON – Manuella DRUGEON -Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD – Lucie MALABEUF.

Procurations : Meddhi CALON à Frédéric FALLOUR – Mickaël ROUSSEL à Yvonnick BOULHO – Karen BRETONNET à Gaëlle ROLLIN – Christophe PLANCQUEEL à Karine RICHARD – Valérie RIO à Manuella DRUGEON

Secrétaire de séance : Gaëlle ROLLIN

****

2026_07_15_CULTURE – RESEAU DES MEDIATHEQUES -ABONNEMENT FAMILLE

Madame Gaëlle ROLLIN informe l'assemblée

La médiathèque de MALANSAC fait partie du réseau « 13 à la page » de Questembert Communauté et à ce titre, le prix de l'abonnement et des services demandés aux familles est lié à une tarification harmonisée sur le territoire répartie comme suit :

MEDIATHEQUE DE MALANSAC	
Types d'abonnement	
Abonnement habitant de la communauté de communes	**12 €/foyer/an**
Abonnement habitant extérieur à la communauté de communes	**20 €/foyer/an**
Abonnement court séjour (2 mois consécutifs)	**5 € + caution de 80 €**
Sont exonérés les personnes qui présentent un justificatif pour les situations suivantes : jeunes de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'Allocation pour Adulte Handicapé, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, collectivités (écoles, maison de retraite, RAM ...)	
Services	
Accès à Internet et aux outils bureautiques, multimédia	**Gratuit**
Remplacement carte perdue	**1 €**
Amende pour retard de restitution	

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260709-2026_07_15D-DE

Au bout de 2 semaines de retard : envoi d'un 1er courrier post al	1 €
Au bout de 4 semaines : envoi d'un 2ème courrier postal	2 €
Au bout de 6 semaines : envoi d'un 3ème et dernier courrier p ostal	3 €
Documents perdus ou abîmés	Remplacement ou remboursement
Portage à domicile	Compris dans l'abonnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- fixer la tarification conformément à la grille ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire à émettre les titres de recettes en ce sens.

Pour extrait conforme,

Mme Gaëlle ROLLIN,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac
56 Morbihan